

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU BUREAU DE LA MÉTROPOLE AIX-MARSEILLE-PROVENCE

Séance du jeudi 30 juin 2022

Madame Martine VASSAL, Présidente de la Métropole Aix-Marseille-Provence, a ouvert la séance à laquelle ont été présents 33 membres.

Etaient présents Mesdames et Messieurs :

Martial ALVAREZ - Christian AMIRATY - Philippe ARDHUIN - François BERNARDINI - Gérard BRAMOUILLE - Christian BURLE - Emmanuelle CHARAFE - Gaby CHARROUX - Georges CRISTIANI - Olivier FREGEAC - Daniel GAGNON - David GALTIER - Gerard GAZAY - Philippe GINOUX - Jean-Pascal GOURNES - Nicolas ISNARD - Didier KHELFA - Éric LE DISSES - Arnaud MERCIER - Danielle MILON - Pascal MONTECOT - Véronique MIQUELLY - Roland MOUREN - Didier PARAKIAN - Serge PEROTTINO - Catherine PILA - Henri PONS - Didier REAULT - Michel ROUX - Martine VASSAL - Amapola VENTRON - Yves VIDAL - David YTIER.

Etaient absents et représentés Mesdames et Messieurs :

Roland GIBERTI représenté par Gerard GAZAY.

Etaient absents et excusés Mesdames et Messieurs :

Georges ROSSO.

Madame la Présidente a proposé au Bureau de la Métropole d'accepter les conclusions exposées ci-après et de les convertir en délibération.

ATCS-003-11992/22/BM

■ **Renouvellement de l'adhésion au réseau européen EUROCITIES et paiement de la cotisation 2022** 19093

Madame la Présidente de la Métropole Aix-Marseille-Provence sur proposition du Commissaire Rapporteur soumet au Bureau de la Métropole le rapport suivant :

La Stratégie Europe 2021-2027 de la Métropole Aix-Marseille-Provence adoptée par le Conseil de la Métropole le 19 décembre 2019 affirme l'objectif « d'influer les politiques européennes ».

En effet, la mobilisation des programmes européens implique de positionner la Métropole en amont des programmes et des mécanismes de sélection de projets par une représentation adaptée de celle-ci auprès des principales institutions européennes : Commission Européenne, Parlement européen, Comité des Régions, Comité Economique Social et Environnemental...

Dans cette perspective, la Métropole dispose d'ores et déjà de différents relais et leviers, notamment à travers les liens historiques de nombre de ses 92 communes avec un grand nombre d'autres villes et territoires en Europe et en particulier en Méditerranée, mais aussi à travers l'adhésion à plusieurs réseaux, parmi lesquels le réseau EUROCITIES.

Fondée en 1986, basée à Bruxelles, EUROCITIES est le réseau des grandes villes européennes (d'au moins 250 000 habitants) réunissant plus de 200 villes (membres et partenaires), représentant 130 millions d'habitants à travers 38 Etats.

Le réseau a pour objectif de :

- porter la voix de ses membres dans les débats sur les politiques européennes ;
- réfléchir aux défis auxquels seront confrontées les villes européennes ;
- être une plateforme d'échanges de connaissances et d'idées ;

- favoriser le développement de projets communs, notamment avec des financements européens

Ses orientations sont fixées par un Comité Exécutif composé des maires de 12 villes membres [Florence (présidence), Gand (secrétariat), Leipzig (vice-présidence), Varsovie (trésorerie), Oslo, Barcelone, Nantes, Braga, Rotterdam, Stockholm, Vienne et Tallinn] et mises en œuvre par un Secrétaire général et une équipe d'une soixantaine de personnes.

L'adhésion à EUROCITIES, et son renouvellement annuel, apporte une contribution significative à la dynamique européenne de la Métropole Aix-Marseille-Provence, en lui permettant de participer aux activités européennes du réseau, et de bénéficier de l'ensemble des services offerts à ses membres.

L'adhésion à EUROCITIES permet ainsi d'avoir un regard croisé sur les différents enjeux du développement urbain et une vision globale de l'impact des politiques européennes sur les politiques locales. Dans un contexte européen de concurrence territoriale, EUROCITIES permet de développer des relations de confiance et de coopération entre villes et de renforcer des relations gagnant-gagnant en favorisant les complémentarités plutôt que la compétition.

Les échanges et le travail collaboratif entre membres d'EUROCITIES s'effectuent principalement dans le cadre de six forums thématiques : Mobilité (présidence : Toulouse), Environnement (présidence : Porto), Développement économique (présidence : Helsinki), Affaires sociales (présidence : Utrecht), Société de la connaissance (présidence : Barcelone) et Culture (présidence : Dresde) et d'une quarantaine de groupes de travail.

EUROCITIES met à disposition de ses adhérents différents outils adaptés :

- Un réseau de métropoles européennes ; ainsi EUROCITIES est le grand réseau des métropoles européennes.
- Des lieux et moments d'échanges d'expériences pour élus et techniciens avec les forums thématiques, les conférences et assemblées générales annuelles. Un accès privilégié à d'autres réseaux thématiques tels que le Pacte des Maires, Green Digital Charter, Civitas...
- Un accès privilégié à l'information concernant les programmes européens et leurs appels à projets grâce à un réseau au sein des institutions européennes, des notes et des lettres d'information régulières ainsi que des événements de type brokerage event dédiés à des appels Horizon Europe, European Urban Initiative, MIE, LIFE, New European Bauhaus.

L'adhésion de la Métropole à EUROCITIES a été formalisée par délibération ECO 012-1786/17/CM du 30 mars 2017; et renouvelée chaque année depuis cette date.

Depuis cette adhésion, les activités mises en œuvre par la Métropole au sein du réseau sont les suivantes :

- Participation du service Europe aux travaux du groupe des membres français d'EUROCITIES ;
- Participation aux conférences annuelles et l'Assemblées Générales du réseau organisées en novembre 2017 à Ljubljana (Slovénie) autour du thème de l'économie circulaire, en 2018 à Edimbourg (Ecosse, Royaume-Uni), autour du thème des villes compétitives et créatives, et en 2019 à Prague (République Tchèque) autour du thème « des villes à la croisée des chemins » ; en 2020 (en ligne) dans le contexte pandémique et sur le thème « Un avenir plus fort : des villes résilientes ».
- Participation aux réunions annuelles de la plateforme de coopération du réseau EUROCITIES : à Tallinn (Estonie) en mai 2019, depuis Grenoble mais en ligne en 2020, en ligne encore en 2021. La Cooperation Platform est un lieu d'échange privilégié sur les programmes européens et leurs appels à projets et sur un certain nombre de thématiques, telles que l'Agenda urbain, le climat, le budget et la politique de cohésion, la santé, le pilier social... Des sujets d'autant plus importants dans le cadre de la mise en œuvre de la programmation 2021-2027 et du plan de relance européen, et des nécessaires actions de lobbying à mener par et avec le réseau.

Par ailleurs, le Secrétariat du réseau a contribué aux activités européennes de la Métropole à travers:

- Un appui dans la veille des appels à projets européens et plus particulièrement des appels publiés par les programmes thématiques comme UIA et Horizon Europe, notamment sur la thématique mobilité et agriculture urbaine ;
- L'information de la Métropole au sujet de la Convention des Maires pour le climat et l'énergie. Cette initiative rassemble des milliers d'autorités locales et régionales, volontairement engagées dans la mise en œuvre des objectifs européens en termes de climat et d'énergie sur leur territoire. Les villes signataires s'engagent à agir pour soutenir la mise en œuvre de l'objectif de réduction de 40 % des gaz à effet de serre de l'UE à l'horizon 2030 ainsi que l'adoption d'une approche commune visant à atténuer le changement climatique et à s'y adapter.

Pour l'année 2022, il est proposé de mobiliser le réseau EUROCITIES par une série d'activités :

- Intégration de services métropolitains aux Forum et Groupes de Travail :

Afin de permettre aux services métropolitains de bénéficier des « services » du réseau EUROCITIES, il est proposé de poursuivre cette intégration par les services métropolitains d'ores et déjà les plus « avancés » en matière d'usage des fonds et programmes européens, que sont les DGA Développement Economique Attractivité et Emploi, Mobilité, Culture Sport Stratégie Environnementale, Projet métropolitain, Agriculture Forêts Paysages Equipements métropolitains. De façon opérationnelle, il est proposé de mobiliser les services de ces directions en vue des prochains événements organisés en 2022 dans le cadre des forums et groupes de travail correspondant à leurs domaines de compétence et d'activité. A noter que cette participation sera grandement facilitée par la visio-conférence mise en place pour l'ensemble de ces événements.

- Finalisation de l'adhésion de la Métropole à la Convention des Maires pour le Climat et l'Energie :

L'adhésion à ce réseau apparaît incontournable pour la Métropole. En effet, la Convention des Maires apporte :

- . Une reconnaissance et une visibilité internationales élevées pour notre action en faveur du climat et de l'énergie ;
- . De meilleures chances de financement des projets locaux en faveur du climat et de l'énergie ;
- . Des méthodes innovantes de mise en réseau, d'échange d'expériences et de renforcement de capacités grâce à des manifestations régulières, des jumelages, des webinaires ou des discussions en ligne ;
- . Un accès rapide à un « savoir-faire d'excellence » et à des études de cas inspirantes.

- Participation à la réunion annuelle de la plateforme de coopération du réseau EUROCITIES:

La Cooperation platform, lieu d'échange privilégié sur les programmes européens et leurs appels à projets et sur un certain nombre de thématiques, telles que l'agenda urbain, le climat, la politique de cohésion, le pilier social ou la santé. Des thématiques d'autant plus importantes en 2022 dans la mise en oeuvre de la programmation 2021-2027 ainsi que du Plan de relance européen (Next Generation EU) ; et des nécessaires actions de lobbying à mener par et avec le réseau pour la reconnaissance de la juste place des villes et métropoles dans l'avenir de la politique de cohésion, au regard des défis climatiques, environnementaux, sociaux et économiques auxquels l'Union européenne est confrontée.

- Participation aux réunions d'information et de Networking sur les appels à projets européens:

Ces réunions de mise en réseau sont utiles dans la mesure où elles permettent l'échange de bonnes pratiques entre pairs, une familiarisation avec certains appels à projets récemment publiés, le maillage de réseaux et la création de partenariats dans le but de répondre à des appels à projets. Comme chaque année, EUROCITIES organisera notamment en octobre un tel Networking Event lors de la Semaine Européenne des Régions et des Villes (EWRC).

- Participation à la Conférence et Assemblée Générale annuelles 2022
L'Assemblée générale annuelle EUROCITIES « An Era of New Beginnings – Dream – Act – Lead – Together » aura lieu à Espoo (Finlande) du 8 au 10 juin 2022.

La contribution de EUROCITIES à la mise en œuvre de la Stratégie Europe 2021-2027 de la Métropole est donc extrêmement significative.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Bureau de la Métropole de prendre la délibération ci-après :

Le Bureau de la Métropole Aix-Marseille-Provence,

Vu

- Le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- La loi n°2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles ;
- La loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République ;
- La délibération n°HN 001-8073/20/CM du Conseil de la Métropole du 17 juillet 2020 portant délégation de compétences du Conseil au Bureau de la Métropole ;
- La délibération ECO 012-1786/17/CM du 30 mars 2017 relative à l'adhésion de la Métropole Aix-Marseille-Provence à EUROCITIES ;
- La délibération ECO 001-7821/19/CM du 19 décembre 2019 portant adoption de la Stratégie Europe 2021-2027 de la Métropole.

Oùï le rapport ci-dessus

Entendues les conclusions du Commissaire Rapporteur,

Considérant

- La cohérence des activités et services proposés par le réseau EUROCITIES avec les objectifs de la Métropole Aix-Marseille-Provence en matière de mobilisation des programmes européens ;
- L'importance des réseaux européens de collectivités pour le développement et le rayonnement de la Métropole Aix-Marseille-Provence ;
- L'intérêt et l'opportunité de confirmer la présence de la Métropole Aix-Marseille-Provence dans les réseaux de collectivités mobilisés au niveau européen au regard de la nécessaire prise en compte du fait urbain dans l'avenir de politique de cohésion à l'aune des défis climatiques, environnementaux, sociaux et économiques auxquels l'Union européenne est confrontée.

Délibère

Article 1 :

Sont approuvés le renouvellement de l'adhésion de la Métropole Aix-Marseille-Provence à l'association EUROCITIES et le paiement de la cotisation 2022 pour un montant de 16.300 euros.

Article 2 :

Les crédits nécessaires au paiement de cette cotisation sont inscrits au budget principal de la Métropole, fonction 051 nature 6281 sous politique B340

Cette proposition mise aux voix est adoptée

Certifié Conforme,
Le Vice-Président Délégué,
Fonds européens,
Relations avec L'Europe

Didier PARAKIAN